Agriculture
Canada

Publication 1262F

Répertoire des services agricoles fédéraux

630.4
C212
P 1262
1982
fr.
c.3

Canada

CANADIAN AGRICULTURE LIBRARY
[illegible] AND
[illegible] CANADA
CENTRAL [illegible] TRALE
BIBLIOTHÈQUE CENTRALE
EDIFICE SIR JOHN CARLING BLDG.
OTTAWA, ONTARIO
CANADA K1A 0C5
BIBLIOTHEQUE CANADIENNE DE L'AGRICULTURE

Répertoire des services agricoles fédéraux

PUBLICATION 1262F, on peut obtenir des exemplaires à la
Direction générale des communications, Agriculture Canada, Ottawa K1A 0C7.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1982
N° de cat. A15–1262/1982F ISBN: 0-662-91517-8
Impression 1970 Révision 1982 3M–3:82

La présente publication dresse la liste des services agricoles offerts par le gouvernement fédéral, ainsi que ceux qui font l'objet d'une entente entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

Des sections de plusieurs ministères et organismes fédéraux sont au service des agriculteurs et autres travailleurs agricoles, mais c'est Agriculture Canada, par l'entremise de ses diverses directions, divisions et administrations spéciales, qui offre, de loin, le plus grand nombre de services.

Bien que certains services soient administrés conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux, d'autres, tels le crédit agricole et la gestion des exploitations agricoles relèvent uniquement de la compétence provinciale. Tout le monde a intérêt à se familiariser avec les services offerts tant au niveau fédéral que provincial. Les services de vulgarisation des provinces et des universités constituent de bonnes sources de renseignements sur les programmes fédéraux et provinciaux. Il en est de même des gérants de banque des régions rurales qui sont généralement au courant des modalités des sources de crédit, qu'elles soient fédérales, provinciales ou autres, pour financer une exploitation agricole.

Les services décrits dans cette publication sont présentés par ordre alphabétique. Le nom du ministère ou de l'organisme auquel il faut s'adresser pour obtenir des renseignements supplémentaires apparaît à la fin de chaque rubrique. Lorsqu'il s'agit d'un service fourni par Agriculture Canada, le nom de la direction concernée apparaît également. Les adresses des ministères et organismes figurent à la section *Autres Renseignements*. On peut en outre se renseigner sur les services fédéraux auprès de la Direction générale des communications, Agriculture Canada, à Ottawa.

TABLE DES MATIÈRES

AVANCES ET SUBVENTIONS

Paiements anticipés des récoltes 7
Paiements anticipés à l'égard des céréales des Prairies 7
Subventions relatives aux céréales fourragères 7
Subventions aux foires et expositions 8
Subventions aux Cercles 4-H 8

PROGRAMMES DE STABILISATION ET DE SOUTIEN DES PRIX DES PRODUITS AGRICOLES

Produits agricoles 8
Stabilisation des prix agricoles 9
Soutien des prix des produits laitiers 9
Stabilisation des revenus des céréaliculteurs de l'Ouest 9

MAIN-D'OEUVRE AGRICOLE

Main-d'oeuvre salariée 10
Assurance-chômage 10

PLANS DE CONSTRUCTION

Service de plans du Canada 11

CONSERVATION ET DÉVELOPPEMENT

Développement agricole 11
Rétablissement agricole des Prairies 11
Prospections pédologiques 12

CRÉDIT

Prêts destinés aux améliorations agricoles 12
Prêts agricoles hypothécaires 13
Prêts aux syndicats agricoles 13
Prêts hypothécaires pour la construction domiciliaire 13
Prêts au développement industriel 13

DÉVELOPPEMENT DES CULTURES

Fonds pour l'implantation de nouvelles cultures 14

PROTECTION DES CULTURES

Inspection et quarantaine des plantes 14
Assurance-récolte 15

PRODUITS LAITIERS

Classement et inspection 15

OEUFS ET VOLAILLE

Classement et inspection 16
Couvoirs 16
Évaluation des sujets de reproduction 16
Technologie alimentaire 17
Inspection de la viande de volaille 17

PRODUITS AGROCHIMIQUES

Engrais 17
Pesticides 18
Indemnités à l'égard des résidus d'antiparasitaires 18

GESTION AGRICOLE

Programme de développement des exploitations agricoles 18

GRANDES CULTURES

Aide au stockage des céréales fourragères 19
Semences de plantes fourragères 19
Silos à céréales 20
Groupe de céréales 20
Inspection et pesée des grains 20
Navires céréaliers 21
Stockage des céréales 21
Foin et paille 21
Semences 21
Pommes de terre de semence 22

FRUITS ET LÉGUMES

Classement et inspection 22
Aide à l'aménagement d'entrepôts 23
Semences de légumes 23

HYGIÈNE VÉTÉRINAIRE

Services de diagnostic et d'hygiène vétérinaire 23
- Laboratoires 23
- Agents vétérinaires 23

Répression et éradication des maladies 24
- Brucellose bovine 24
- Peste porcine 24
- Rage 24
- Tuberculose 24
- Abattage obligatoire 24

Inspection du bétail et de la viande 25
- Exportations de bétail 25
- Importations de bétail 25
- Exportations et importations de viande 25

Abattage et transformation (viande rouge) 25
Estampillage et étiquetage 25

BÉTAIL

Bovins de boucherie 26
Classement 26
Contrôle d'aptitudes 26
Prêts de reproducteurs 26
Bovins laitiers 26
Contrôle laitier 26
Moutons 27
Classement 27
Classement de la laine 27
Contrôle d'aptitudes 27
Prêts de reproducteurs 27
Porcs 27
Classement 27
Contrôle d'aptitudes 28
Prêts de reproducteurs 28
Enregistrement du bétail 28
Bureau canadien de l'enregistrement du bétail 28
Aliments du bétail 28

COMMERCIALISATION

Loi sur la vente coopérative des produits agricoles 29
Loi sur l'organisation du marché des produits agricoles 29
Services au consommateur 29
Services consultatifs aux coopératives 30
Information sur les coopératives 30
Alimentation et nutrition 30
Services agricoles à l'étranger 31
Service de liaison 31
Services commerciaux 31
Céréales 32
Offices de commercialisation 32
Rapports sur les marchés 32
Administration des parcs à bestiaux 33

DIRECTION GÉNÉRALE DES COMMUNICATIONS, AGRICULTURE CANADA

Services des nouvelles, des relations extérieures et des publications 33

RECHERCHE

Direction générale de la recherche, Ottawa 34
Direction générale de la production et de l'inspection des aliments, Ottawa 35
Alberta 35
Colombie-Britannique 36
Manitoba 37
Nouveau-Brunswick 37
Terre-Neuve 37
Nouvelle-Écosse 38
Ontario 38
Île-du-Prince-Édouard 39
Québec 39
Saskatchewan 40

STATISTIQUES

Statistiques agricoles 40
Statistiques sur les céréales 41
Statistiques sur les céréales fourragères 41

RENSEIGNEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES

Services agrométéorologiques 41

AUTRES RENSEIGNEMENTS 42

AVANCES ET SUBVENTIONS

Paiements anticipés des récoltes

La Loi sur le paiement anticipé des récoltes s'applique à toutes les récoltes stockables produites au Canada à l'exception du blé, de l'avoine et de l'orge produits dans les régions relevant de la Commission canadienne du blé. Elle assure aux groupes de producteurs admissibles des prêts sans intérêt et garantis leur permettant de verser des paiements anticipés à leurs membres. Agriculture Canada fixe le taux unitaire de la récolte après consultation avec les groupes de producteurs. Le montant d'un paiement anticipé ne peut dépasser la moitié du prix du marché prévu de la récolte au cours de cette campagne agricole. Le montant maximal que peut recevoir chaque producteur, chaque année, s'établit à $15 000. **Agriculture Canada: Direction du développement de la production, Direction générale du développement régional et des affaires internationales**.

Paiements anticipés à l'égard des céréales des Prairies

La Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies prévoit le versement d'avances sans intérêt aux producteurs de l'Ouest qui stockent chez eux du blé, de l'avoine et de l'orge. Certaines situations spéciales, telle l'impossibilité de récolter les céréales avant l'hiver, peuvent justifier le versement d'avances. Celles-ci sont assujetties à un régime de contingentement des superficies en culture et remboursées au moyen de retenues sur le paiement des livraisons de céréales subséquentes. **Commission canadienne du blé**.

Subventions relatives aux céréales fourragères

Le gouvernement fédéral aide à acquitter les frais de transport des céréales expédiées des provinces des Prairies vers l'Est du Canada et la Colombie-Britannique, pourvu qu'elles soient exclusivement destinées à l'alimentation du bétail et de la volaille; il en va de même pour le blé et le maïs expédiés de l'Ontario vers les provinces de l'Atlantique, et pour le blé expédié de l'Ontario vers le Québec. **Office des provendes du Canada**.

Subventions aux foires et expositions

Afin de stimuler la production et la commercialisation des produits agricoles, le Ministère accorde aux foires et expositions agréées des subventions couvrant les honoraires des juges, la rétribution des initiatives des cercles de jeunes, certaines améliorations foncières et les prix relatifs aux classements du bétail. Les prix en argent sont offerts dans le cadre des concours de bétail (bovins de boucherie et bovins laitiers, moutons et porcs) aux expositions qui adoptent le classement proposé par Agriculture Canada. Cette aide prend la forme de remboursements pouvant atteindre 50 % des prix en argent versés conformément aux barèmes de prix autorisés par le Ministère. **Agriculture Canada: Direction du développement de la production, Direction générale du développement régional et des affaires internationales**.

Subventions aux Cercles 4-H

Le Conseil national des Cercles 4-H reçoit, chaque année, une subvention fédérale pour l'aider à coordonner le programme canadien des Cercles 4-H visant au perfectionnement des futurs producteurs d'aliments du Canada. En outre, des contributions sont versées aux caisses provinciales pour aider au financement des oeuvres du Cercle 4-H local. **Agriculture Canada: Direction du développement de la production, Direction générale du développement régional et des affaires internationales**.

PROGRAMMES DE STABILISATION ET DE SOUTIEN DES PRIX DES PRODUITS AGRICOLES

Produits agricoles

Aux termes de la Loi sur l'Office des produits agricoles, celui-ci est habilité à acheter, vendre ou importer des produits agricoles, et à surveiller l'exécution des contrats et le déroulement des autres transactions portant sur les produits. Il peut acheter et mettre en réserve des stocks de produits agricoles pour les revendre plus tard, pour intervenir dans les situations d'urgence au Canada et pour offrir une aide alimentaire à l'étranger. **Office des produits agricoles**.

Stabilisation des prix agricoles

La Loi sur la stabilisation des prix agricoles vise à stabiliser les prix des produits agricoles afin de garantir aux agriculteurs une juste rémunération pour leur travail et leurs investissements, et afin de maintenir un rapport équitable entre les prix à la production et les coûts des biens et des services qu'ils achètent. Elle établit un prix de soutien pour neuf produits de base, soit les bovins, les porcs, les moutons, le lait et la crème de transformation, ainsi que le maïs, le soja, l'avoine et l'orge produits hors de la zone désignée de la Commission canadienne du blé. Le prix de soutien de ces produits est établi à un minimum de 90 % de la moyenne des prix du marché des 5 années précédentes et tient compte des variations des coûts de production en espèces. Le gouvernement peut, s'il le juge à propos, établir des prix de soutien pour d'autres produits également. L'Office de stabilisation des prix agricoles peut soutenir les prix en achetant des produits directement ou en versant aux producteurs des paiements d'appoint ou des paiements forfaitaires. **Office de stabilisation des prix agricoles**.

Soutien des prix des produits laitiers

La Commission canadienne du lait administre le programme fédéral de soutien des prix du lait et de la crème de transformation et des produits laitiers. Les activités de la Commission comprennent quatre volets principaux: un programme d'offre d'achat du beurre de fabrique et de la poudre de lait écrémé, des prélèvements à la production, l'établissement de contingents de commercialisation et le versement de subventions directes. Le programme d'achat stabilise le marché des produits laitiers et établit une valeur marchande de base pour le lait et la crème de transformation. Les frais engagés par la Commission pour l'écoulement des produits laitiers à l'étranger sont acquittés au moyen de prélèvements sur les recettes que les producteurs font sur leurs livraisons de lait et de crème. Les contingents de commercialisation attribués aux producteurs visent à maintenir un équilibre entre l'offre et la demande. Les subventions sont versées directement aux producteurs de lait et de crème de transformation afin d'augmenter leurs recettes et réduire les prix à la consommation des produits laitiers. **Commission canadienne du lait**.

Stabilisation des revenus des céréaliculteurs de l'Ouest

Ce programme, mis en oeuvre par le Ministère, vise à protéger les recettes nettes des céréaliculteurs des Prairies. Il prévoit la création d'un fonds spécial auquel les producteurs participants contribuent en fonction de

leurs ventes brutes de céréales; pour sa part, le gouvernement fédéral double la contribution des producteurs au fonds. Dans les années où les rentrées nettes provenant de la vente des céréales des Prairies sont inférieures à la moyenne des 5 années précédentes, un versement de stabilisation correspondant à peu près au manque à gagner des producteurs est effectué à partir du fonds. Le programme est offert aux producteurs de blé, d'avoine, d'orge, de seigle, de lin, de colza et de moutarde. **Agriculture Canada: Division de la stabilisation du revenu des céréaliculteurs de l'Ouest, Direction des services des revenus agricoles**.

MAIN-D'OEUVRE AGRICOLE

Main-d'oeuvre salariée

La Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration offre, par l'entremise d'un réseau de 63 organismes spécialisés qui s'occupent d'emploi dans le secteur agricole, appelé Service de main-d'oeuvre agricole, et par l'entremise de ses nombreux Centres d'emploi du Canada (plus de 400) disséminés à travers le pays, une vaste gamme de programmes axés sur l'emploi. Ceux-ci comprennent des services d'orientation, le paiement de cours de recyclage ou de formation professionnelle, une aide financière permettant aux chômeurs et autres personnes sous-employées de déménager dans les régions où ils pourront trouver de l'emploi convenable, et un service complet de recrutement et de placement pour aider les travailleurs à trouver des emplois et les employeurs à trouver des travailleurs compétents.

Quelques programmes d'emploi agricole font l'objet d'ententes fédérales-provinciales, sur le développement de l'emploi agricole. De plus, la Commission se charge d'organiser le déplacement d'un grand nombre de travailleurs pour les travaux saisonniers et les récoltes et s'occupe de faire venir au Canada des ouvriers expérimentés d'autres pays pour la durée de certains travaux. Les Services de main-d'oeuvre agricole et les Centres d'emploi du Canada s'occupent d'engager des journaliers aux périodes de pointe des récoltes de fruits, de légumes et de tabac. **Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration**.

Assurance-chômage

La plupart des salariés canadiens, y compris les travailleurs agricoles, bénéficient du régime fédéral d'assurance-chômage. Celui-ci est administré conjointement par le ministère du Revenu national, Impôt, et la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration. Le premier est

chargé de déterminer si une personne occupe ou a occupé un emploi assurable et de percevoir les primes d'assurance-chômage des travailleurs et des employeurs, tandis que la Commission verse les prestations d'assurance-chômage à ceux qui y ont droit. **Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration**.

PLANS DE CONSTRUCTION

Service de plans du Canada

Des ingénieurs agricoles fédéraux et provinciaux collaborent à la préparation de plans de construction pour une grande variété d'utilisations agricoles. On peut se procurer auprès des Ministères provinciaux de l'agriculture des dépliants décrivant les plans ainsi que les plans eux-mêmes. **Agriculture Canada: Direction de la recherche; Ministères provinciaux de l'agriculture**.

CONSERVATION ET DÉVELOPPEMENT

Développement agricole

Le ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) participe au développement agricole en vertu d'ententes-cadres fédérales-provinciales de développement et du Programme global de développement signées avec la province de l'Île-du-Prince-Édouard. Ces programmes visent à accroître d'une manière sélective la productivité du secteur agricole et à améliorer les possibilités d'emploi. L'aide fournie porte sur diverses activités comme l'expansion et l'amélioration des produits agricoles et de la superficie agricole de base, les transferts de technologie, la formation à la gestion des exploitations agricoles, les services de vulgarisation et la planification agricole. En outre, les Programmes de subventions au développement régional garantissent des subventions et des prêts aux entreprises de transformation alimentaire. **Ministère de l'Expansion économique régionale; gouvernements provinciaux**.

Rétablissement agricole des Prairies

L'administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) s'occupe principalement de lutter contre la sécheresse et l'érosion des sols dans les régions arides du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Elle prête son concours à l'aménagement de petits réservoirs et de réseaux d'irrigation, et s'occupe de la planification, de l'étude et de la construction de réservoirs plus importants. L'irrigation a permis de transformer des milliers d'acres de terres improductives en zones agricoles prospères. La pépinière de l'ARAP distribue gratuitement aux agriculteurs des Prairies (ce dernier ne verse que de minimes frais de transport) des plantes pour former des brise-vents. L'ARAP a établi et exploite 89 pâturages collectifs sans but lucratif qui reçoivent plus de 250 000 bovins chaque année. Elle effectue en outre des études techniques et supervise les travaux de construction conformément aux Ententes sur les Centres de services agricoles conclues entre le gouvernement fédéral et les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan afin d'aider les agglomérations rurales à améliorer leurs systèmes d'adduction d'eau et d'égout. **Ministère de l'Expansion économique régionale**.

Prospections pédologiques

Les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que les écoles d'agriculture s'occupent conjointement de prospections pédologiques et de classement des ressources des sols. Les données recueillies servent de base aux programmes d'aménagement et d'utilisation des sols. Des levés toujours plus complets sont obtenus dans les régions agricoles importantes, et les sols sont classés en fonction de leurs aptitudes culturales et pastorales. Les cartes pédologiques établies dans le cadre de ce programme sont distribuées par le ministère de l'Agriculture du Canada pour le ministère de l'Environnement. **Agriculture Canada: Direction de la recherche; gouvernements provinciaux**.

CRÉDIT

Prêts destinés aux améliorations agricoles

Aux termes de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, les agriculteurs peuvent obtenir des prêts à court et à moyen terme pour acheter des machines ou constituer des troupeaux, et pour financer divers travaux d'amélioration agricole. Ces prêts sont consentis par des prêteurs désignés (y compris des banques à charte) et sont garantis par le gouvernement. **Agriculture Canada: Direction du développement de la production, Direction générale du développement régional et des affaires internationales**.

Prêts agricoles hypothécaires

La Société du crédit agricole offre aux agriculteurs des prêts hypothécaires à long terme en vertu de la Loi sur les crédit agricole. Son objectif est d'aider les agriculteurs compétents à obtenir du crédit à long terme leur permettant de mettre sur pied des exploitations rentables. Celles-ci doivent rapporter suffisamment de revenu pour couvrir tous les frais d'exploitation et d'entretien, assurer la subsistance de la famille et permettre le remboursement des prêts dans des délais convenables. **Société du crédit agricole**.

Prêts aux syndicats agricoles

Aux termes de la Loi sur le crédit aux syndicats agricoles, la Société du crédit agricole consent des prêts aux syndicats de machines agricoles, de bâtiments et d'équipements fixes qui peuvent avantageusement être utilisés en commun. Un syndicat agricole est constitué d'au moins trois personnes pour lesquelles l'agriculture est l'occupation principale de la majorité, et qui ont signé un accord approuvé par la Société du crédit agricole pour l'achat et l'utilisation en commun de machines, de matériel ou de bâtiments pour améliorer leurs exploitations agricoles. Les coopératives agricoles et certaines sociétés agricoles sont admissibles aux prêts sans l'obligation pour leurs membres de former un syndicat en bonne et due forme. **Société du crédit agricole**.

Prêts hypothécaires pour la construction domiciliaire

La Société centrale d'hypothèques et de logements (SCHL) applique la Loi nationale sur l'habitation et coordonne les activités du gouvernement fédéral dans ce domaine. En plus d'assurer les prêts hypothécaires accordés par des prêteurs agréés pour faciliter l'accès à la propriété, elle peut elle-même consentir des prêts à des propriétaires de maisons dans les régions non desservies par les prêteurs agréés. En outre, la Société offre des prêts pour la réparation et la rénovation de maisons. Des renseignements sur ces programmes sont disponibles au bureau de la Société. **Société centrale d'hypothèques et de logements**.

Prêts au développement industriel

La Banque fédérale de développement est une société de la Couronne qui offre du crédit, généralement sous la forme de prêts hypothécaires, à

des entreprises agricoles rentables, nouvelles ou anciennes, dont les propriétaires ne peuvent obtenir un financement ailleurs à des conditions raisonnables. **Banque fédérale de développement**.

DÉVELOPPEMENT DES CULTURES

Fonds pour l'implantation de nouvelles cultures

L'objectif du Fonds pour l'implantation de nouvelles cultures est de diversifier davantage les productions végétales afin d'élargir les débouchés. Le Fonds offre de l'assistance financière au secteur privé pour l'implantation de nouvelles cultures, de nouvelles variétés et méthodes de production, qui s'avèrent utiles pour l'agriculture canadienne. Les organismes commerciaux, l'industrie et les associations de producteurs, les universités, les organismes provinciaux ainsi que les groupes à but non lucratif constitués en sociétés au Canada peuvent recevoir une aide pour les projets de développement qu'ils proposent. Les fonds peuvent couvrir jusqu'à concurrence de 50 % de coûts admissibles des projets parrainés par des organismes commerciaux ou provinciaux, mais les projets proposés par des organismes non commerciaux peuvent bénéficier d'une aide plus importante. **Agriculture Canada: Direction générale de la commercialisation et de l'économie, Direction du développement des marchés.**

PROTECTION DES CULTURES

Inspection et quarantaine des plantes

Afin de protéger les cultures et les forêts canadiennes, des règlements de quarantaine et de traitement sont appliqués pour empêcher l'entrée ou la propagation au pays des insectes ravageurs exotiques et des maladies des plantes. Un permis est exigé pour l'importation des plantes et de certains produits végétaux, et tout produit végétal doit être inspecté à l'arrivée et traité au besoin. À la demande des pays importateurs, le produit végétal destiné à l'exportation est examiné, traité et certifié au Canada. Le Ministère procède périodiquement à l'inspection des minoteries qui approvisionnent les marchés étrangers afin de s'assurer qu'elles ne sont pas infestées d'insectes. Des spécialistes du Ministère inspectent également des cultures dans les champs et pépinières et appliquent des mesures

visant à empêcher la propagation des maladies et des ravageurs d'une région à l'autre du Canada. **Agriculture Canada: Direction des produits végétaux et de la quarantaine des plantes, Direction générale de la production et de l'inspection des aliments**.

Assurance-récolte

L'assurance-récolte a pour objet de stabiliser le revenu des producteurs advenant une perte de récolte; elle consiste à assurer les cultures contre des risques déterminés et à garantir un certain niveau de production à un prix établi d'avance. En vertu de la Loi sur l'assurance-récolte, le gouvernement fédéral aide les provinces à offrir aux agriculteurs canadiens une protection tous risques. Il contribue financièrement aux plans d'assurance-récolte approuvés et administrés par les provinces, pour peu qu'ils soient conformes aux dispositions de la Loi et que les primes établies soient jugées conformes aux normes actuarielles. La contribution financière versée par le gouvernement fédéral aux provinces participantes comprend 50 % des frais d'administration, plus 25 % des primes ou, si les provinces choisissent d'acquitter tous les frais d'administration, 50 % des primes. En outre, les risques sont partagés par le biais de prêts ou de réassurance lorsque l'indemnité versée dépasse de beaucoup les primes et les réserves. La participation des agriculteurs au régime est libre, mais on estime souhaitable, pour assurer la continuité du programme, qu'au moins 25 % des agriculteurs admissibles d'une région y souscrivent. **Agriculture Canada: Division de l'assurance-récolte, Direction générale du revenu agricole, Organismes provinciaux d'assurance-récolte**.

PRODUITS LAITIERS

Classement et inspection

Agriculture Canada est chargé d'assurer l'application uniforme, à travers le pays, des normes pour l'établissement des catégories du beurre de fabrique et de la poudre de lait écrémée. Il examine en outre ces produits et d'autres produits laitiers transformés pour en vérifier la qualité et la composition. Des usines qui fournissent des produits laitiers transformés pour le commerce interprovincial ou extérieur sont inspectées et agréées par le Ministère. **Agriculture Canada: Direction de l'inspection des aliments, Direction générale de la production et de l'inspection des aliments**.

Classement et inspection

Les oeufs en coquille, les oeufs transformés et la volaille transformée doivent être classés, emballés et marqués conformément aux exigences fédérales lorsqu'ils sont importés, exportés, ou expédiés d'une province à l'autre. En outre, chaque province a des règlements qui rendent obligatoire le classement des produits d'oeufs et de volailles pour qu'ils soient vendus à l'intérieur de la province. Les inspecteurs fédéraux veillent au respect des règlements fédéraux et provinciaux pour éviter le chevauchement des services. Ils assurent l'application uniforme des normes de classement dans les postes enregistrés d'oeufs, de volailles et d'oeufs transformés et fournissent également des informations et des directives aux producteurs, aux grossistes, aux consommateurs et aux offices de commercialisation sur le classement et l'inspection des oeufs et de la volaille. **Agriculture Canada: Direction de l'inspection des aliments, Direction générale de la production et de l'inspection des aliments**.

Couvoirs

Le programme relatif aux couvoirs enregistrés prévoit l'inspection des établissements produisant des poussins et des dindonneaux. Les inspecteurs portent une attention spéciale à la salubrité des locaux et à la santé des sujets. Le gouvernement fédéral aide les exploitants à établir et à exploiter des couvoirs rentables et leur donne des conseils relatifs à la fumigation et à d'autres mesures d'hygiène. Des programmes de prophylaxie sont établis de concert avec les ministères provinciaux de l'agriculture; ils s'appliquent surtout aux troupeaux qui approvisionnent les couvoirs. **Agriculture Canada: Direction de l'inspection des aliments, Direction générale de la production et de l'inspection des aliments**.

Évaluation des sujets de reproduction

Les données du programme d'évaluation et d'épreuves de la volaille, qui est centralisé à Ottawa, permettent aux producteurs, aux exploitants de couvoirs et aux transformateurs de choisir des sujets de reproduction susceptibles de donner un haut rendement. Les résultats des tests sont mis à la disposition de l'industrie. **Agriculture Canada: Direction de l'inspection des aliments, Direction générale de la production et de l'inspection des aliments**.

Technologie alimentaire

Les transformateurs peuvent compter sur des conseils et une aide spécialisés pour résoudre leurs problèmes techniques et mettre au point des produits d'oeufs et de volailles transformés. **Agriculture Canada: Direction de l'inspection des aliments, Direction générale de la production et de l'inspection des aliments**.

Inspection de la viande de volaille

Au Canada, près de 95 % de toute la volaille abattue passe dans les établissements enregistrés soumis à l'inspection fédérale. Les vétérinaires du Ministère y inspectent la volaille afin de veiller à ce que toutes les carcasses ou parties de carcasses non salubres ou atteintes de maladies soient détruites. Chaque opération menée à l'intérieur de l'usine est inspectée avec soin et surveillée. **Agriculture Canada: Direction de l'inspection des aliments, Direction générale de la production et de la commercialisation des aliments**.

PRODUITS AGROCHIMIQUES

Engrais

Tous les engrais et amendements (substance non fertilisantes servant à améliorer les propriétés physiques des sols ou à favoriser la croissance des plantes) vendus au Canada doivent respecter toutes les exigences du gouvernement fédéral en matière de normes, d'étiquetage et de garanties. Ils doivent en outre répondre à des normes d'innocuité de manière à éviter tout risque pour l'homme, les animaux et les plantes. Les engrais spéciaux, les amendements et les engrais contenant des pesticides (à l'exception des formules préparées sur demande) doivent être enregistrés. Les inspecteurs du Ministère prélèvent régulièrement des échantillons d'engrais ou d'amendements vendus au Canada afin de les soumettre à des analyses de laboratoire. **Agriculture Canada: Direction des produits végétaux et de la quarantaine des plantes, Direction générale de la production et de l'inspection des aliments**.

Pesticides

Les antiparasitaires vendus au Canada doivent être étiquetés de manière à indiquer fidèlement leur composition, l'usage prévu, les précautions et le mode d'emploi permettant leur utilisation efficace et sans danger. L'enregistrement est exigé avant la commercialisation. On vérifie l'étiquetage et la composition de ces produits par des inspections dans le circuit commercial et des analyses en laboratoire d'échantillons officiels. **Agriculture Canada: Direction des produits végétaux et de la quarantaine des plantes, Direction générale de la production et de l'inspection des aliments**.

Indemnités à l'égard des résidus d'antiparasitaires

Aux termes de la Loi sur l'indemnisation pour dommages causés par les pesticides, des producteurs peuvent être indemnisés pour le manque à gagner qu'ils subissent lorsque l'emploi recommandé d'un antiparasitaire se traduit par des concentrations excessives de résidus rendant leurs produits impropres à la consommation. **Agriculture Canada: Direction des produits végétaux et de la quarantaine des plantes, Direction générale de la production et de l'inspection des aliments**.

GESTION AGRICOLE

Programme de développement des exploitations agricoles

Des informations sur les plus récents progrès techniques, sur l'adoption de techniques nouvelles et existantes et sur l'économie agricole sont mises à la disposition des agriculteurs pour les aider à prendre de bonnes décisions en matière de gestion. Le Programme de développement des exploitations agricoles vise à encourager un secteur agricole économiquement viable, la ferme familiale étant l'unité de production de base. **Agriculture Canada: Direction du développement de la production, Direction générale du développement régional et des affaires internationales**.

Aide au stockage des céréales fourragères

Trois programmes fédéraux offrent une aide financière pour l'accroissement de la capacité de stockage des céréales fourragères dans les régions du Canada qui n'en produisent pas suffisamment pour répondre à leurs besoins.

CONSTITUTION DE RÉSERVES LOCALES DE CÉRÉALES FOURRAGÈRES — En vertu de ce programme, le gouvernement fédéral acquitte les frais de stockage et d'intérêt relatifs à toute augmentation de la capacité de stockage des fabriques d'aliments du bétail dans les régions déficitaires de l'Est du Canada et de la Colombie-Britannique. Le programme s'applique aux usines qui ont agrandi leurs installations de manière à pouvoir stocker au moins 65 tonnes supplémentaires de céréales fourragères. **Office des provendes du Canada**.

CONSTRUCTION DE NOUVEAU SILOS — Dans le cadre de ce programme, le gouvernement fédéral avance jusqu'à 50 % des coûts d'immobilisation pour la construction à l'intérieur du pays de nouveau silos de céréales fourragères. Sa contribution maximale est fixée à $500 000 dans le cas d'une nouvelle installation. Le remboursement commence à la quatrième année d'exploitation du nouveau silo et cesse après la dixième année ou, suivant la date la plus rapprochée, lorsque 40 % de la contribution a été remboursée. Ces avances sont exemptes d'intérêt. **Office des provendes du Canada**.

AGRANDISSEMENT DES SILOS EXISTANTS — Ce programme prévoit des subventions correspondant au maximum à 30 % du coût d'immobilisation pour l'agrandissement des silos déjà existants à l'intérieur du pays, jusqu'à concurrence de $150 000 dans chaque cas. Pour être admissible à une subvention, le propriétaire doit accroître d'au moins 544 tonnes la capacité de stockage de son silo. **Office des provendes du Canada**.

Semences de plantes fourragères

L'Association canadienne des producteurs de semences et l'Association canadienne du commerce de semences collaborent avec les gouvernements fédéral et provinciaux à l'exécution du Plan canadien de multiplication des semences de plantes fourragères, dont l'objectif est de favoriser la production et l'emploi d'espèces améliorées de plantes fourragères. Un comité des projets surveille la culture des semences de sélectionneurs jusqu'au stade de leur production commerciale. Agriculture Canada garantit, au moyen d'un fonds spécial, le financement de la multiplication de

la semence Fondation par des producteurs choisis. Ces semences sont ensuite distribuées aux producteurs de semences certifiées, par l'entremise des provinces et des grainetiers. (Voir également la rubrique Semences à la page 21). **Agriculture Canada: Direction des produits végétaux et de la quarantaine des plantes, Direction générale de la production et de l'inspection des aliments**.

Silos à céréales

La Commission des ports nationaux possèdent des silos de transbordement et des silos terminus à Halifax (Nouvelle-Écosse), Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), Montréal et Québec (Québec), Port Colborne et Prescott (Ontario) et Churchill (Manitoba). Certains d'entre eux sont loués à des sociétés privées et les autres sont exploités par le gouvernement.

Agriculture Canada inspecte régulièrement les silos servant aux exportations afin de s'assurer qu'ils sont exempts d'insectes, si bien que les céréales peuvent être certifiées à la demande du pays importateur. La Commission canadienne des grains participe à ce travail et examine les échantillons de stocks et d'envois de céréales afin de déceler les infestations d'insectes. **Commission des ports nationaux; Agriculture Canada: Direction des produits végétaux et de la quarantaine des plantes, Direction générale de la production et de l'inspection des aliments; Commission canadienne des grains**.

Groupe de céréales

Ce groupe a été formé conjointement, en 1969, par le ministère de l'Agriculture, celui de l'Industrie et du Commerce et celui des Transports ainsi que par divers organismes relevant de ces ministères. Il sert de centre pour l'élaboration de programmes et de politiques à l'égard du secteur des céréales. Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé préside ce groupe.

Inspection et pesée des grains

La Commission canadienne des grains surveille la manutention des grains aux silos agréés. Le grain est officiellement échantillonné et inspecté, puis pesé sous surveillance aux silos terminus et aux silos de conditionnement.

D'autres services d'inspection et de pesée sont offerts sur demande dans l'Ouest et l'Est du Canada. La Section d'entomologie de la Commission inspecte les silos et les stocks de céréales afin de déceler les

infestations d'insectes et recommande au besoin des mesures appropriées. Le laboratoire de recherches de la Commission analyse les échantillons de céréales et d'oléagineux afin d'évaluer la qualité de la production courante et de surveiller la qualité des exportations. **Commission canadienne des grains**.

Navires céréaliers

Tous les navires transportant des céréales ou des produits céréaliers du Canada sont inspectés avant le chargement afin d'assurer que leurs cales sont exemptes de parasites et de matières étrangères. Au besoin, les inspecteurs recommandent et surveillent l'application de mesures antiparasitaires. **Agriculture Canada: Direction des produits végétaux et de la quarantaine des plantes, Direction générale de la production et de l'inspection des aliments**.

Stockage des céréales

La Commission canadienne des grains accorde les licences aux silos de céréales et supervise le cautionnement des titulaires de permis et l'assurance des céréales stockées. Tous les silos sont soumis à l'inspection, et les balances ainsi que l'outillage sont vérifiés périodiquement. La Commission enquête sur les plaintes relatives à la manutention et à l'expédition des céréales. **Commission canadienne des grains**.

Foin et paille

Le classement du foin et de la paille avant la vente est facultatif. Des classes et des catégories sont toutefois établies, et l'inspection fédérale est faite sur demande, moyennant un droit. **Agriculture Canada: Direction des produits végétaux et de la quarantaine des plantes, Direction générale de la production et de l'inspection des aliments**.

Semences

Les semences vendues au Canada sous une dénomination de variété doivent avoir une généalogie enregistrée. C'est l'Association canadienne des producteurs de semences qui s'occupe de l'établissement des normes et de l'émission de certificats pour les semences généalogiques de toutes les cultures produites au Canada, à l'exception des pommes de terre. Pour

sa part, le personnel du Ministère est chargé de l'inspection sur le terrain des cultures de semences généalogiques, de l'échantillonnage et du testage des semences à l'égard de la pureté et du taux de germination, ainsi que de l'étiquetage et du plombage des sacs de semences conformément à leur niveau de contrôle et catégories généalogiques. Les semences non contrôlées sont aussi soumises à des normes d'étiquetage, de pureté et de germination.

Les laboratoires du Ministère effectuent sur demande, moyennant certains frais, des analyses de pureté et de germination des semences. Souvent, les semences destinées à l'exportation doivent être certifiées exemptes de certaines maladies. **Agriculture Canada: Direction des produits végétaux et de la quarantaine des plantes, Direction générale de la production et de l'inspection des aliments**.

Pommes de terre de semence

Les cultures de pommes de terre de semence certifiées sont inspectées sur le terrain et avant la commercialisation. Cette mesure vise à garantir que les plantons destinés au marché intérieur ou à l'exportation sont conformes aux normes établies à l'égard des maladies et de la pureté. **Agriculture Canada: Direction des produits végétaux et de la quarantaine des plantes, Direction générale de la production et de l'inspection des aliments**.

FRUITS ET LÉGUMES

Classement et inspection

Les fruits et légumes frais produits au Canada sont inspectés aux points d'expédition et leur catégorie est certifiée avant qu'ils soient expédiés sur les marchés extérieur ou interprovincial. Les produits importés ou d'origine canadienne sont par ailleurs inspectés et certifiés (catégorie et état) à destination. Les fruits et légumes produits dans une province et vendus dans cette même province peuvent, suivant les règlements provinciaux, être inspectés et classés ou non par des agents fédéraux ou provinciaux. Les fruits et les légumes transformés, les produits de l'érable et le miel portant des noms de catégorie fédérale (par exemple, Canada de Fantaisie) sont inspectés et classés dans des établissements enregistrés soumis à des normes de salubrité. Les étiquettes employées par les établissements enregistrés doivent être approuvées par Agriculture Canada. **Agriculture Canada: Direction de l'inspection des aliments, Direction générale de la production et de l'inspection des aliments**.

Aide à l'aménagement d'entrepôts

Le gouvernement fédéral offre à des groupes de producteurs une aide financière couvrant les frais de construction ou de rénovation d'entrepôts spécialisés pour les fruits et légumes destinés à la consommation immédiate ou à la transformation. En encourageant un accroissement de la capacité d'entreposage, cette aide vise à proroger la période de commercialisation des produits intérieurs et à réduire la dépendance à l'égard des fruits et légume importés. En vertu du programme, des groupes d'au moins trois producteurs primaires peuvent obtenir une assistance financière équivalant au maximum au tiers du coût total d'un projet jusqu'à concurrence de $500 000. **Agriculture Canada: Direction du développement des marchés, Direction générale de la commercialisation et de l'économie**.

Semences de légumes

Le règlement fédéral relatif aux semences vise les semences de légumes, et de plantes-racines ainsi que les oignons à repiquer, mais la certification n'est exigée que dans le cas des variétés de pommes de terre. Il est nécessaire d'obtenir l'autorisation du Ministère avant d'importer des semences d'espèces végétales non visées par le Règlement. **Agriculture Canada: Direction des produits végétaux et de la quarantaine des plantes, Direction générale de la production et de l'inspection des aliments**.

HYGIÈNE VÉTÉRINAIRE

Services de diagnostic et d'hygiène vétérinaire

LABORATOIRES — Agriculture Canada assure le fonctionnement de neuf laboratoires et instituts de pathologie vétérinaire au pays, et leurs principales fonctions consistent à faire de la recherche sur les maladies d'animaux à déclaration obligatoire et à les diagnostiquer. Les vétérinaires et les propriétaires de bétail peuvent présenter des spécimens à ces laboratoires s'ils les soupçonnent d'avoir une maladie exotique ou à déclaration obligatoire, ou s'il n'existe pas d'installations provinciales de diagnostic. **Agriculture Canada: Direction de l'hygiène vétérinaire, Direction générale de la production et de l'inspection des aliments**.

AGENTS VÉTÉRINAIRES — Des agents vétérinaire fédéraux sont postés dans toutes les régions d'élevage afin d'aider les propriétaires de

troupeaux à maintenir leurs animaux en bonne santé. **Agriculture Canada: Direction de l'inspection vétérinaire, Direction générale de la production et de l'inspection des aliments**.

Répression et éradication des maladies

BRUCELLOSE BOVINE — Agriculture Canada a mis en place un programme visant l'éradication de cette maladie. Le dépistage de la brucellose se fait au moyen de diverses épreuves portant sur les troupeaux, les bovins de marché et les échantillons de lait des usines laitières. Les troupeaux où la maladie est décelée sont mis en quarantaine, et tous les bovins infectés doivent être abattus. **Agriculture Canada: Direction de l'hygiène vétérinaire, Direction générale de la production et de l'inspection des aliments**.

PESTE PORCINE — Afin de prévenir les foyers de peste porcine, les inspecteurs du Ministère visitent régulièrement les établissements autorisés à utiliser des déchets dans l'alimentation des porcs, vérifient la salubrité des locaux et veillent à ce que les déchets soient cuits de la manière appropriée. **Agriculture Canada: Direction de l'hygiène vétérinaire, Direction générale de la production et de l'inspection des aliments**.

RAGE — Les autorités vétérinaires fédérales enquêtent sur tous les cas de rage portés à leur attention. Des mesures de quarantaine sont mises en place au besoin, et les diagnostics sont effectués par les laboratoires fédéraux de pathologie vétérinaire. Dans la plupart des provinces où la rage sévit à l'état endémique, les propriétaires de troupeaux sont indemnisés lorsqu'il est établi que certains de leurs animaux sont morts de cette maladie. **Agriculture Canada: Direction de l'hygiène vétérinaire, Direction générale de la production et de l'inspection des aliments; ministères provinciaux de l'Agriculture.**

TUBERCULOSE — La tuberculose bovine est enrayée au Canada. Pour maintenir cette situation, on renouvelle les épreuves dans les régions où la maladie est le plus susceptible de réapparaître. **Agriculture Canada: Direction de l'hygiène vétérinaire, Direction générale de la production et de l'inspection des aliments**.

ABATTAGE OBLIGATOIRE — Le Ministère indemnise les propriétaires de troupeaux lorsque leurs animaux sont atteints de certaines maladies contagieuses et sont condamnés à l'abattage. L'indemnité correspond généralement à la valeur marchande des animaux, mais une limite supérieure s'applique dans le cas des bovins et des chevaux abattus en vertu d'un programme d'éradication. **Agriculture Canada: Direction de l'hygiène vétérinaire, Direction générale de la production et de l'inspection des aliments**.

Inspection du bétail et de la viande

EXPORTATIONS DE BÉTAIL — Les services fédéraux d'inspection, de testage et de surveillance du bétail destiné à l'exportation contribuent au respect des normes sanitaires qui assurent l'accès du bétail canadien aux marchés étrangers. **Agriculture Canada: Direction de l'hygiène vétérinaire, Direction générale de la production et de l'inspection des aliments**.

IMPORTATIONS DE BÉTAIL — Le bétail importé au Canada ne peut y être admis que dans les stations de quarantaine et d'inspection où les animaux sont examinés et, au besoin, soumis à des épreuves. Des permis d'importation sont exigés sauf dans le cas du bétail en provenance des États-Unis. Le Ministère refuse tout permis aux exportateurs des pays où sévissent des maladies graves telles la fièvre aphteuse. Le bétail dont l'importation est autorisée doit être soumis à certaines épreuves sanitaires et à une quarantaine dans le pays d'origine et à son arrivée au Canada. **Agriculture Canada: Direction de l'hygiène vétérinaire, Direction générale de la production et de l'inspection des aliments**.

EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS DE VIANDE — Les produits carnés destinés à l'exportation ou au commerce interprovincial doivent provenir d'animaux abattus et transformés dans un établissement soumis au régime fédéral d'inspection des viandes. Des dispositions spéciales s'appliquent au transport d'une province à l'autre des produits carnés préparés par des agriculteurs. Toutes les importations doivent satisfaire aux exigences de la Loi sur l'inspection des viandes du Canada. **Agriculture Canada: Direction de l'inspection des aliments, Direction générale de la production et de l'inspection des aliments**.

ABATTAGE ET TRANSFORMATION (VIANDE ROUGE) — Au Canada, environ 87 % des animaux de boucherie sont abattus et transformés dans des abattoires soumis au régime fédéral d'inspection des viandes. Les animaux destinés à l'alimentation y sont abattus, sans cruauté, conformément à la Loi sur l'abattage, et des vétérinaires fédéraux veillent à la destruction des carcasses ou parties d'animaux infectées. Outre l'inspection à toutes les étapes de la transformation des viandes, l'aménagement et l'entretien des établissements sont également surveillés. **Agriculture Canada: Direction de l'inspection des aliments, Direction générale de la production et de l'inspection des aliments**.

ESTAMPILLAGE ET ÉTIQUETAGE — Une estampille d'inspection ou une étiquette indentifie les carcasses qui ont passé l'inspection vétérinaire. Cela indique que la viande est propre à la consommation humaine, mais sans préciser la qualité ni la catégorie. Les étiquettes de tous les produits carnés soumis à l'inspection fédérale comportent la légende. Les étiquettes et les marques apposées sur les produits provenant d'établissement inspectés doivent être approuvées par le Ministère qui vérifie si les données qu'elles portent sont exactes. **Agriculture Canada: Direction de l'inspection des aliments, Direction générale de la production et de l'inspection des aliments**.

Bovins de boucherie

CLASSEMENT — Dans tous les abattoirs fédéraux ou provinciaux enregistrés au Canada, le personnel du Ministère classe les carcasses de boeuf qui ont passé l'inspection vétérinaire. Le service est fourni à la demande de l'abattoir et est utilisé par les producteurs pour faciliter la vente d'animaux selon le poids et la catégorie de la carcasse. Bien que le classement ne soit pas obligatoire, le boeuf se vend généralement par catégorie. **Agriculture Canada: Direction de l'inspection des aliments, Direction générale de la production et de l'inspection des aliments**.

CONTRÔLE D'APTITUDES — Le programme fédéral-provincial de contrôle d'aptitudes aide les éleveurs de bovins de race et de bovins de boucherie à reconnaître de manière objective les animaux de qualité génétique supérieure ou inférieure relativement à leur importance économique. Le Ministère offre aux éleveurs une variété de programmes allant des épreuves de taureaux en station aux épreuves à la ferme. Dans le cas du programme de contrôle d'aptitudes, les taureaux se trouvant dans Les centres d'insémination artificielle sont également évalués. **Agriculture Canada: Direction du développement de la production, Direction générale du développement régional et des affaires internationales**.

PRÊTS DE REPRODUCTEURS — Des reproducteurs de qualité supérieure sont prêtés à des groupes d'agriculteurs (cercles d'utilisation de taureaux en commun) des régions éloignées afin de les aider à améliorer leurs troupeaux et à en accroître la productivité. **Agriculture Canada: Direction du développement de la production, Direction générale du développement régional et des affaires internationales**.

Bovins laitiers

CONTRÔLE LAITIER — Les données sur la production de lait et de matière grasse des vaches de troupeaux inscrits au programme fédéral de contrôle laitier, sont réunies, consignées et analysées. Bien que le programme s'applique surtout aux troupeaux de race pure, les individus supérieurs qui, sans être de race, font parfois partie de tels troupeaux, peuvent également y être inscrits s'ils sont répertoriés par le Programme d'identification national. Les records de production des vaches soumises au contrôle d'aptitudes sont homologués par le gouvernement fédéral et sont reconnus dans le monde entier. En outre, on procède tous les six mois à l'évaluation génétique de l'ensemble des taureaux se trouvant dans les centres d'insémination artificielle, ce qui permet aux éleveurs de choisir

avec exactitude des taureaux supérieurs pour la reproduction. **Agriculture Canada: Direction du développement de la production, Direction générale du développement régional et des affaires internationales**.

Moutons

CLASSEMENT — Toutes les carcasses d'agneaux et de moutons dans les établissements inspectés et approuvés peuvent être classés. Certains producteurs en font la vente selon le poids et la catégorie et, par conséquent, reçoivent des certificats de classement donnant le poids et la qualité de leurs agneaux. **Agriculture Canada: Direction de l'inspection des aliments, Direction générale de la production et de l'inspection des aliments**.

CLASSEMENT DE LA LAINE — La laine est classée par le personnel des entrepôts agréés, sous la surveillance des agents du Ministère. **Agriculture Canada: Direction de l'inspection des aliments, Direction générale de la production et de l'inspection des aliments**.

CONTRÔLE D'APTITUDES — Le programme fédéral-provincial de contrôle d'aptitudes du mouton aide les éleveurs à reconnaître les reproducteurs les plus productifs et dotés de caractéristiques génétiques supérieures et à choisir les individus de remplacement parmi les troupeaux de races ou commerciaux. Le Ministère met à la disposition des éleveurs des programmes d'épreuves des moutons à la ferme et en station, dans lesquels on insiste sur les éléments d'importance économique en vue d'une production efficace et rentable du mouton. **Agriculture Canada: Direction du développement de la production, Direction générale du développement régional et des affaires internationales**.

PRÊTS DE REPRODUCTEURS — Les organismes travaillant à l'amélioration du mouton peuvent emprunter des béliers de qualité supérieure pour améliorer les troupeaux et en accroître la productivité. **Agriculture Canada: Direction du développement de la production, Direction générale du développement régional et des affaires internationales**.

Porcs

CLASSEMENT — Le prix à verser aux producteurs s'établit selon l'indice de classement évalué d'après le poids de la carcasse à chaud et la mesure de la couche de gras. Toute cette information figure sur le certificat de classement de chaque porc. **Agriculture Canada: Direction de l'inspection des aliments, Direction générale de la production et de l'inspection des aliments**.

CONTRÔLE D'APTITUDES — Le programme fédéral-provincial de contrôle d'aptitudes des porcs offre des services d'épreuves à la ferme et en station. Les premiers permettent aux producteurs d'évaluer et de comparer génétiquement les reproducteurs mâles et femelles de leurs troupeaux suivant certaines caractéristiques, tels le maigre et le taux de croît, deux des caractéristiques économiques les plus importantes en vue d'une production porcine efficace. Les installations d'épreuves des stations centrales au pays permettent à la fois l'évaluation génétique de chaque verrat ainsi que celle des verrats dans les centres d'insémination artificielle, en fonction du rendement de leur descendance. Les épreuves strictement contrôlées et normalisées effectuées dans les stations fournissent les moyens les plus précis d'évaluer le potentiel génétique des reproducteurs. **Agriculture Canada: Direction du développement régional et des affaires internationales**.

PRÊTS DE REPRODUCTEURS — En vertu du Programme de prêts de reproducteurs, Agriculture Canada achète des verrats de qualité supérieure qu'il prête ensuite à des centres d'insémination artificielle. **Agriculture Canada: Direction du développement de la production, Direction générale du développement régional et des affaires internationales**.

Enregistrement du bétail

BUREAU CANADIEN DE L'ENREGISTREMENT DU BÉTAIL — Cet organisme d'enregistrement dessert 47 associations d'éleveurs affiliés et reçoit une aide financière lui permettant de procéder à l'enregistrement de 105 races distinctes de bétail. Tous les certificats d'enregistrement émis par le bureau sont signés au nom du ministre de l'Agriculture et portent le sceau du Ministère. Douze autres associations s'occupent elles-mêmes de l'enregistrement de leurs propres races, ce qui porte à 59 le nombre d'associations reconnues sous le régime de la Loi sur la généalogie des animaux. **Agriculture Canada: Direction du développement de la production, Direction générale du développement régional et des affaires internationales**.

Aliments du bétail

La composition et l'étiquetage des aliments du bétail commerciaux vendus au Canada sont réglementés, soumis à des inspections dans le circuit commercial et à une analyse en laboratoire des échantillons officiels. Dans le cas des aliments composés, l'enregistrement préalable à la vente est exigé. L'étiquette des aliments doit mentionner leurs teneurs en éléments nutritifs, ainsi que les précautions et les directives permettant de les utiliser sans danger. **Agriculture Canada: Direction des produits végétaux et de la quarantaine des plantes, Direction générale de la production et de l'inspection des aliments**.

Loi sur la vente coopérative des produits agricoles

Aux termes de cette Loi, les agriculteurs qui vendent leurs produits en commun peuvent, en vertu d'une entente avec Agriculture Canada, obtenir une avance en espèces qui fait l'objet d'une garantie par l'État. En pratique, les banques fournissent aux organismes de vente des avances couvrant les paiements initiaux et le montant estimatif des frais d'exploitation jusqu'à une limite convenue. Pour sa part, le gouvernement fédéral offre sa garantie aux banques contre toute perte. **Agriculture Canada: Direction du développement des marchés, Direction générale de la commercialisation et de l'économie**.

Loi sur l'organisation du marché des produits agricoles

En vertu de cette Loi, tout office provincial de commercialisation réglementant la mise au marché d'un produit agricole à l'intérieur d'une province, peut obtenir l'autorisation d'élargir ses pouvoirs au commerce interprovincial et extérieur. L'Office provincial peut en outre être autorisé à percevoir des prélèvements et des droits pour assurer la péréquation des recettes parmi les producteurs, créer des fonds de réserve et effectuer des paiements pour compenser les pertes ou acquitter les dépenses relatives à l'écoulement des produits agricoles sur le marché interprovincial ou extérieur. **Agriculture Canada: Direction du développement des marchés, Direction générale de la commercialisation et de l'économie**.

Services au consommateur

Les Services consultatif sur l'alimentation d'Agriculture Canada offre aux consommateurs des renseignements sur l'achat et la préparation des produits alimentaires canadiens ainsi que des indications sur l'interprétation des règlements en matière de classement et d'inspection. Les projets exécutés par les laboratoires d'alimentation visent à améliorer les méthodes de cuisson et de conservation des aliments à la maison et dans les institutions. En outre, des dégustateurs évaluent les aliments pour confirmer les catégories et les normes. Les résultats de ces travaux sont diffusés par les publications du Ministère, la presse, la radio et la télévision. **Agriculture Canada: Direction du développement des marchés, Direction générale de la commercialisation et de l'économie**.

Des inspecteurs visitent régulièrement les magasins d'alimentation de détail afin de vérifier les catégories et les normes des produits agricoles et

d'inciter les détaillants à veiller au bon état des produits. **Ministère de la Consommation et des Corporations**.

La Direction de la protection de la santé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a pour mission de protéger le public contre divers dangers immédiats et potentiels, de conseiller le gouvernement en matière de lois régissant les aliments, les normes microbiologiques, les radiations, les droits, les produits de beauté et les substances toxiques, et de veiller au respect de ces lois grâce à des programmes éducatifs et à des services de surveillance et d'inspection. Le programme des Services éducatifs de la Direction mise sur l'éducation permanente et l'information du public pour renseigner les consommateurs et les professionnels sur les lois en vigueur et les tenir au courant des activités de la Direction. **Direction de la protection de la santé, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social**.

Services consultatifs aux coopératives

Le Ministère comprend une Sous-section des coopératives dont la tâche consiste à fournir des renseignements et des services consultatifs aux coopératives et aux offices de commercialisation des producteurs, et à faire valoir leurs points de vue dans l'élaboration des politiques et des lois. **Agriculture Canada: Direction du développement des marchés, Direction générale de la commercialisation et de l'économie**.

Information sur les coopératives

Le Système de recouvrement de l'information sur les coopératives, mis sur pied conjointement par la Sous-section des coopératives et la Division des bibliothèques d'Agriculture Canada, est un système informatisé donnant accès à la documentation courante sur tous les types de coopératives canadiennes. Le matériel de consultation comprend des articles de journaux, des livres, des documents de recherche, des rapports annuels et du matériel pédagogique publiés depuis 1970. Le service est offert gratuitement aux membres des coopératives, aux étudiants et aux chercheurs. **Agriculture Canada: Direction du développement des marchés, Direction générale de la commercialisation et de l'économie**.

Alimentation et nutrition

Le Service de l'alimentation et de la nutrition d'Agriculture Canada compte trois objectifs principaux: mieux renseigner les consommateurs sur

les questions touchant l'alimentation, accroître l'appui technique du Ministère à l'industrie de la transformation alimentaire, et faire progresser les connaissances techniques dans le domaine de la nutrition. Le Service coordonne les activités du Ministère dans ces trois domaines et celles des autres ministères fédéraux dans les domaine de l'alimentation et de la nutrition. **Agriculture Canada: Direction du développement des marchés, Direction générale de la commercialisation et de l'économie**.

Services agricoles à l'étranger

SERVICE DE LIAISON — Le Service de liaison internationale de la Direction générale du développement régional et des affaires internationales coordonne les activités d'Agriculture Canada dans certains organismes internationaux, comme l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). De concert avec le Service des délégués commerciaux du Canada, la Division diffuse des renseignements agricoles et publie des bulletins hebdomadaires, mensuels et bimensuels sur les produits et les politiques agricoles d'autres pays. Elle mène également des études pour évaluer les incidences de l'évolution des politiques étrangères sur l'agriculture canadienne. **Agriculture Canada: Direction des affaires internationales, Direction générale du développement régional et des affaires internationales**.

SERVICES COMMERCIAUX — Le ministère de l'Industrie et du Commerce s'intéresse à l'implantation, à l'essor et à l'efficacité des industries de fabrication, de transformation et de tourisme au Canada ainsi qu'à l'accroissement des exportations et à l'élaboration de politiques commerciales à l'étranger.

La Direction de l'agriculture, des pêches et des produits alimentaires du même ministère, de concert avec l'industrie agro-alimentaire, effectue des études et administre des programmes à frais partagés visant à accroître l'efficacité et la diversité de la production agricole canadienne. Elle s'occupe en outre de l'exportation des aliments, des produits de la pêche et de l'agriculture; à cette fin, elle participe à des négociations commerciales et à de nombreux programmes de promotion sur les marchés mondiaux. La Direction participe à des expositions commerciales outre-mer, organise des échanges de groupes d'hommes d'affaires avec d'autres pays, produit du matériel publicitaire en langues étrangères et, d'une façon générale, appuie les efforts des exportateurs canadiens en vue d'augmenter les ventes de produits agricoles.

Le Service des délégués commerciaux est l'organe du Ministère à l'étranger. Grâce à ses 84 bureaux installés dans 60 pays, il s'occupe sans cesse d'accroître et de protéger les intérêts commerciaux du Canada. Environ 10 % des délégués commerciaux sont des agronomes en poste dans des pays où nos intérêts agricoles sont particulièrement importants. Ce service est ainsi une source constante de conseils et de renseignements sur les marchés. **Ministère de l'Industrie et du Commerce**.

Céréales

La Commission canadienne du blé est le seul organisme de commercialisation du blé, de l'avoine et de l'orge des Prairies destinés à l'exportation ou au marché intérieur. Aux termes de la politique de 1974 sur les céréales fourragères intérieures, ces dernières peuvent être vendues directement pour la consommation au Canada. Toutes les recettes provenant des ventes de céréales de la Commission sont mises en commun de manière à fournir à tous les producteurs une rémunération égale pour des types et des catégories de grain comparables, sans égard à la date de livraison. Il existe cinq comptes de mise en commun distincts pour le blé, le blé dur, l'avoine, l'orge et l'orge produite dans la région "désignée". La Commission s'occupe également de coordonner le transport des six principales céréales des Prairies entre les silos régionaux et les points d'exportation. **Commission canadienne du blé**.

Offices de commercialisation

La Loi sur les offices de commercialisation des produits de la ferme prévoit la création d'offices nationaux de commercialisation pour les produits agricoles qui ne sont pas régis par la Commission canadienne du lait et la Commission canadienne du blé. En vertu de la Loi, le Conseil national de commercialisation des produits de ferme donne son avis sur la création des offices de commercialisation, surveille leur fonctionnement et les aide à améliorer la mise en marché des produits agricoles. **Conseil national de commercialisation des produits de ferme**.

Rapports sur les marchés

Le personnel du Service d'information sur les marchés d'Agriculture Canada travaille, de concert avec d'autres ministères et organismes fédéraux et provinciaux, à la publication de rapports quotidiens, hebdomadaires, mensuels, trimestriels et annuels sur les marchés. Les données proviennent de sources canadiennes et internationales, et portent sur les ventes de bétail, de produits laitiers, d'oeufs et d'autres produits avicoles, de fruits et légumes, de produits de l'érable et de miel. Ces publications renferment en outre des renseignements détaillés sur des domaines comme les arrivages, les échanges entre marchés et provinces, les prix, les catégories, les déchargements de wagons et camions. Le Ministère offre également un service gratuit de renseignements téléphoniques permettant

d'obtenir des données à jour sur les principaux marchés nationaux et internationaux de bétail. De plus, un réseau de télécopieurs relie les bureaux régionaux de la Direction générale de la production et de l'inspection des aliments et assure la diffusion de renseignements quotidiens et hebdomadaires sur les marchés auprès du secteur agricole de diverses régions. **Agriculture Canada: Direction du développement des marchés, Direction générale de la commercialisation et de l'économie**.

Administration des parcs à bestiaux

En vertu de la Loi sur les animaux de ferme et leurs produits et des Règlements sur les parcs à bestiaux, les producteurs sont assurés d'une protection financière et de prix honnêtes aux parcs à bestiaux suivants: Edmonton, Calgary, Prince Albert, Saskatoon, Regina, Winnipeg, Toronto et Montréal. **Agriculture Canada: Direction du développement de la production, Direction générale du développement régional et des affaires internationales**.

DIRECTION GÉNÉRALE DES COMMUNICATIONS, AGRICULTURE CANADA

Services des nouvelles, des relations extérieures et des publications

La Direction générale des communications d'Agriculture Canada exécute un vaste programme d'affaires publiques visant à informer les Canadiens des politiques, programmes, résultats de recherche et activités du Ministère. La Direction diffuse ces informations par l'intermédiaire de son service des nouvelles (presse, radio, télévision, films et expositions), de sa Section des relations extérieures, qui répond aux demandes directes d'informations techniques, et par ses publications portant sur toute une gamme de sujets agricoles. On peut se procurer une liste des publications et des exemplaires de celles qui sont gratuites auprès de la Direction. On peut également acheter les publications mises en vente en s'adressant au Service des commandes postales, Centre de publication, ministère des Approvisionnements et Services du Canada, Ottawa, K1A 0S9. **Agriculture Canada: Direction générale des communications**.

Mis à part les travaux sur les maladies animales, la plupart des recherches agricoles menées par le gouvernement fédéral relèvent de la Direction de la recherche d'Agriculture Canada, qui dirige un réseau d'établissements de recherches d'un bout à l'autre du pays. La recherche sur les maladies des animaux d'importance économique relève de la Direction de l'hygiène vétérinaire, Direction générale de la production et de l'inspection des aliments, et elle s'effectue dans huit laboratoires au pays. En outre, elle procède également à des recherches, sous sécurité maximale, à la station expérimentale de Grosse Île, à Québec. La Commission canadienne des grains s'occupe de la recherche sur la qualité des céréales fourragères et des oléagineux. L'emplacement et le champ de spécialisation des principaux établissements de recherche du Ministère sont les suivants:

Direction générale de la recherche, Ottawa

INSTITUT DE RECHERCHES ZOOTECHNIQUES: génétique du bétail et de la volaille, expériences-pilotes en laboratoire; nutrition des ruminants, des monogastriques et de la volaille; résidus des pesticides; toxicologie; déchets d'origine animale; physiologie générale et physiologie de la reproduction du bétail et de la volaille.

INSTITUT DE RECHERCHES BIOSYSTÉMATIQUES: taxonomie des insectes, des nématodes et des acariens; taxonomie des plantes indigènes et cultivées; botanique économique; mycologie. L'Institut s'occupe des collections nationales d'insectes et de champignons ainsi que de l'herbier de plantes vasculaires. Il fournit également un service national d'identification.

INSTITUT DE RECHERCHES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES: microbiologie agricole; survivance des plantes à l'hiver et dormance des semences; interactions hôte-parasite chez les virus, les mycoplasmes, les bactéries et les champignons; fixation symbiotique de l'azote; résidus de pesticides et chimie analytique générale; chimie des sols et minéralogie. Il fournit également des services en chimie analytique, appareils de laboratoire, microscopie électronique et en crystallographie aux rayons X.

INSTITUT DE RECHERCHES TECHNIQUES ET DE STATISTIQUES: techniques de transformation alimentaire; mécanisation de la production végétale; électronique et appareillage; matériel pour la recherche scientifique et la production agricole; ressources en eau, utilisations des déchets et énergie; bâtiments agricoles (l'Institut est le siège du Service de plans du Canada); informations et calculs statistiques. Tenue d'une bibliothèque de

programmes machines et conduite de recherches en statistiques pures; gestion des contrats de recherches et services de renseignements dans le domaine du génie agricole.

INSTITUT DE RECHERCHES SUR LES ALIMENTS: composition, qualité et transformation des aliments; protéines du lait et protéines végétales; analyses organoleptiques; chimie et biochimie des protéines, des lipides et des hydrates de carbone; qualité des viandes et transformation.

INSTITUT DE RECHERCHES SUR LES RESSOURCES DU TERRITOIRE: programmes nationaux de prospection pédologique, de classification des sols, d'évaluation des terres et du climat en vue de la production végétale. Système canadien d'information sur les sols; systèmes de renseignements agrométéorologiques; établissement de cartes pédologiques et agrométéorologiques.

SERVICE DES PROGRAMMES DE RECHERCHES: mise en forme et production des publications de la Direction; arts graphiques et photographie; système d'information sur la recherche relative aux antiparasitaires; coordination des accords internationaux sur la science et la technologie.

Direction générale de la production et de l'inspection des aliments, Ottawa

INSTITUT DE RECHERCHES VÉTÉRINAIRES: maladies des bovins, des moutons, des chèvres, des chevaux, de la volaille et de la faune; bactériologie des viandes; maladies de la reproduction; transplantation d'embryons; détermination des groupes sanguins; production de vaccins vétérinaires.

Alberta

STATION DE RECHERCHES DE BEAVERLODGE: centre de recherches agricole pour le Nord; gestion et microbiologie des sols; céréales et oléagineaux; production de semences de graminées et de légumes; pollinisation; interactions milieu-cultures. Ferme expérimentale associée à Fort Vermilion: conduite des cultures fourragères et adaptation des cultures.

STATION DE RECHERCHES DE LACOMBE: amélioration des bovins de boucherie, des porcs et de la volaille; recherche sur les viandes; céréales; désherbage; fertilité et gestion des sols; maladies des plantes et façons culturales. Sous-station de Vegreville: sols.

STATION DE RECHERCHES DE LETHBRIDGE: problèmes de culture en sols irrigués et arides; centre canadien de recherches sur les insectes nuisibles aux animaux; irrigation; exploitation des grands parcours; amélioration des céréales et des plantes fourragères; bovins laitiers et bovins de boucherie; croisement des bovins; amélioration du mouton et recherches sur la laine; nutrition du bétail et de la volaille; insectes nuisibles aux céréales. Sous-station de Manyberries: amélioration des bovins de boucherie et des moutons, exploitation des grands parcours; sous-station de Vauxhall: irrigation et drainage.

UNIVERSITÉ DE L'ALBERTA, EDMONTON: prospection pédologique.

INSTITUT DE RECHERCHES VÉTÉRINAIRES, DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PRODUCTION ET DE L'INSPECTION DES ALIMENTS, LETHBRIDGE: maladies du bétail et de la volaille.

Colombie-Britannique

STATION DE RECHERCHES D'AGASSIZ: fertilité des sols; conduite des cultures fourragères et gestion des sols; cultures maraîchères; génétique, nutrition et exploitation des bovins laitiers et de la volaille.

STATION DE RECHERCHES DE KAMLOOPS: végétation, réensemencement et exploitation des grands parcours; cultures fourragères en sols arides et irrigués; fertilisation des terres fourragères naturelles et cultivées; plantes vénéneuses. Ferme expérimentale associée à Prince George: cultures fourragères; fertilité et gestion des sols gris boisés.

STATION DE RECHERCHES DE SIDNEY: plantes ornementales; cultures de pépinière et de serre; bulbes; houx; fleurs; légumes; petits fruits; désherbage; sols.

STATION DE RECHERCHES DE SUMMERLAND: arboriculture fruitière; légumes; transformation des aliments; irrigation; cultures fourragères; maladies et insectes des arbres fruitiers. Sous-station de Creston: adaptation des cultures, fertilité des sols; sous-station de Kelowna: fruits de verger.

STATION DE RECHERCHES DE VANCOUVER: phytovirus et vecteurs; viroses des petits fruits, légumes et plantes fourragères; biochimie et physiologie des virus; insectes nuisibles aux légumes et aux petits fruits; amélioration des petits fruits; genèse et relevé des sols.

LABORATOIRE DE PATHOLOGIE VÉTÉRINAIRE, DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PRODUCTION ET DE L'INSPECTION DES ALIMENTS, VANCOUVER: maladies du bétail et de la volaille.

Manitoba

STATION DE RECHERCHES DE BRANDON: reproduction et physiologie des bovins de boucherie, des porcs et de la volaille; sélection de l'orge; production du maïs; cultures fourragères; fertilité et salinité des sols; désherbage.

STATION DE RECHERCHE DE MORDEN: arboriculture fruitière; petits fruits; légumes et plantes ornementales; cultures spéciales: tournesol, lin, soja, sarrasin et pois; conduite des cultures; fertilité des sols; désherbage; maladies des plantes. Sous-station de Portage la Prairie: cultures spéciales.

STATION DE RECHERCHES DE WINNIPEG: principal centre de recherches sur l'amélioration des céréales, les maladies et les ravageurs des céréales, et les insectes nuisibles des céréales et produits stockés; prospection pédologique.

LABORATOIRE DE RECHERCHES SUR LES CÉRÉALES, COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS, WINNIPEG: céréales et oléagineux.

LABORATOIRE DE PATHOLOGIE VÉTÉRINAIRE, DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PRODUCTION ET DE L'INSPECTION DES ALIMENTS, WINNIPEG: maladies du bétail et de la volaille.

Nouveau-Brunswick

STATION DE RECHERCHES DE FREDERICTON: centre de recherches sur la pomme de terre au Canada; nutrition animale; génie rural; petits fruits; légumes; sols; prospection pédologique. Sous-station de Benton Ridge: amélioration de la pomme de terre. Ferme expérimentale associée de St-Joseph-de-Kent: recherches sur les fruits et légumes et sur les cultures fourragères.

LABORATOIRE DE PATHOLOGIE VÉTÉRINAIRE, RÉGION DE L'ATLANTIQUE, DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PRODUCTION ET DE L'INSPECTION DES ALIMENTS, SACKVILLE: maladies du bétail et de la volaille.

Terre-Neuve

STATION DE RECHERCHES DE ST. JOHN'S OUEST: agriculture en terrains marécageux; fertilité des sols et prospection pédologique; cultures horticoles et pommes de terre; insectes et nématodes.

Nouvelle-Écosse

STATION DE RECHERCHES DE KENTVILLE: centre de recherches horticoles de la région de l'Atlantique; conduite, physiologie, nutrition et amélioration des arbres fruitiers, des petits fruits et des légumes; entreposage et transformation des aliments; résidus d'antiparasitaires; lutte contre les ravageurs et les maladies des arbres fruitiers, des petits fruits et des légumes; désherbage; amélioration de la volaille. Ferme expérimentale associée de Nappan: conduite et nutrition du bétail; adaptation et conduite des culture fourragères; mise en valeur des polders et des hautes terres; programme d'amélioration des pâturages.

COLLÈGE AGRICOLE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE, TRURO: pédologie et prospection pédologique.

Ontario

STATION DE RECHERCHES DE DELHI: principal centre de recherches sur le tabac au Canada. Études sur les aspects suivants: sols et nutrition, génétique, amélioration, physiologie, maladies, insectes, nématodes, récolte et séchage.

STATION DE RECHERCHES DE HARROW: amélioration, nutrition, physiologie et protection des arbres fruitiers, des légumes, du maïs, du soja, du blé, du haricot de grande culture, du tabac et des cultures de serre; fertilité des sols, désherbage et irrigation. Sous-station de Woodslee: conduite des cultures en sols de texture fine.

INSTITUT DE RECHERCHES DE LONDON: fongicides, herbicides, insecticides et substances naturelles biologiquement actives; action sélective des antiparasitaires; toxines, antibiotiques, répulsifs et attractifs chez les organismes, étudiés dans le contexte de la toxicologie environnementale et de la lutte intégrée contre les ravageurs.

STATION DE RECHERCHES D'OTTAWA: amélioration des céréales, des cultures fourragères, du maïs, du soja et des plantes ornementales; agronomie; écologie des insectes; apiculture; cytogénétique et génétique des cultures de tissus. Ferme expérimentale centrale, jardins et arboretum. Fermes expérimentales associées de Thunder Bay: évaluation et conduite des cultures; et de Kapuskasing: évaluation et conduite des cultures; nutrition et hivernage des bovins.

STATION DE RECHERCHES DE VINELAND: biologie et répression des insectes, acariens, nématodes, virus et maladies des arbres fruitiers, de la vigne, des petits fruits et des légumes; techniques de pulvérisation et de récolte. Ferme expérimentale associée de Smithfield: conduite, nutrition, protection et transformation de la pomme, des légumes et des petits fruits.

UNIVERSITÉ DE GUELPH, GUELPH: prospection pédologique.

LABORATOIRE DE PATHOLOGIE VÉTÉRINAIRE, DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PRODUCTION ET DE L'INSPECTION DES ALIMENTS, GUELPH: maladies animales, bactériologie des viandes.

Île-du-Prince-Édouard

STATION DE RECHERCHES DE CHARLOTTETOWN: fertilité des sols; nutrition végétale; production et conduite des cultures céréalières et fourragères; pomme de terre, tabac, légumes et petits fruits; ravageurs et maladies des cultures; amélioration et conduite des bovins laitiers, nutrition des veaux.

Québec

STATION DE RECHERCHES DE LENNOXVILLE: nutrition et conduite des bovins laitiers et des bovins de boucherie, des moutons et des porcs; cultures fourragères; fertilité des sols; pâturages.

STATION DE RECHERCHES DE ST-JEAN: amélioration et nutrition des arbres fruitiers, conduite des vergers de pommes; production de petits fruits et légumes; écologie et répression des insectes, des mauvaises herbes et des maladies des fruits et légumes; toxicologie et chimie des antiparasitaires; chimie et exploitation des sols organiques; amélioration, culture, protection et récolte du tabac et du maïs-grain; séchage du tabac et du maïs-grain. Ferme expérimentale associée de l'Assomption: tabac à cigare. Sous-station de Lavaltrie: tabac à cigarette; sous-station de Ste-Clothilde: cultures maraîchères en sol organique; sous-station de Frelighsbourg: arbres fruitiers et petits fruits; et sous-station de l'Acadie: légumes de conserve et maïs-grain.

STATION DE RECHERCHES DE STE-FOY: genèse, classification, fertilité et exploitation des sols; amélioration des cultures céréalières et fourragères; répression des maladies des légumineuses; physiologie et biochimie des plantes; résistance à l'hiver des cultures fourragères. Ferme expérimentale associée de La Pocatière: amélioration et culture des plantes fourragères, maladies de la pomme de terre; élevage du mouton; et ferme associée de Normandin: évaluation et conduite des cultures; bovins laitiers.

LABORATOIRE DE PATHOLOGIE VÉTÉRINAIRE, DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PRODUCTION ET DE L'INSPECTION DES ALIMENTS, ST-HYACINTHE: maladies du bétail et de la volaille.

Saskatchewan

STATION DE RECHERCHES DE MELFORT: utilisation et conduite des pâturages et des cultures fourragères; production de semences de plantes fourragères; fertilité et exploitation des sols; nutrition des bovins de boucherie et des porcs; désherbage.

STATION DE RECHERCHES DE REGINA: centre de recherches sur les mauvaises herbes des Prairies; désherbage mécanique et chimique des cultures et des pâturages naturels; multiplication et distribution des semences de céréales et des plantes fourragères. Ferme expérimentale associée de Indian Head: conduite des cultures céréalières et fourragères; fertilité et aménagement des sols.

STATION DE RECHERCHES DE SASKATOON: amélioration des plantes fourragères et oléagineuses; météorisation chez les bovins; maladies des cultures céréalières, fourragères et oléagineuses; écologie et répression des insectes nuisibles à l'homme, au bétail et aux cultures; chimie et classification des sols; prospection pédologique. Sous-station de Scott: fertilité des sols, conduite des cultures; mauvaises herbes.

STATION DE RECHERCHES DE SWIFT CURRENT: physique, chimie et exploitation des terres arides et irriguées, amélioration et conduite des cultures de graminées et de légumineuses; amélioration et physiologie des céréales; génie rural; nutrition et amélioration du dindon.

LABORATOIRE DE PATHOLOGIE VÉTÉRINAIRE, DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PRODUCTION ET DE L'INSPECTION DES ALIMENTS DE SASKATOON: maladies du bétail et de la volaille; résidus chimiques.

STATISTIQUES

Statistiques agricoles

En vertu de son mandat de fournir régulièrement des rapports sur les conditions économiques et sociales de l'ensemble du pays, Statistique Canada recueille, compile et publie des statistiques sur pratiquement tous les aspects de l'activité agricole au Canada. De concert avec les ministères provinciaux de l'agriculture, les agriculteurs, les négociants et les transformateurs, Statistique Canada effectue régulièrement des enquêtes et des relevés. Les données sont analysées et publiées sous la forme de rapports périodiques portant sur l'état des cultures, les estimations relatives aux cultures et au bétail, les salaires agricoles, les prix à la production, les dépenses et recettes agricoles, la consommation d'aliments par habitant, les ventes de céréales et de bétail, l'industrie laitière, les minoteries, les

raffineries de sucre et les stocks en entrepôt frigorifique. En outre, Statistique Canada effectue un recensement agricole quinquennal. On peut s'adresser à la Division de l'assistance-utilisateurs de Statistique Canada pour obtenir gratuitement un catalogue de ses rapports statistiques intéressant l'agriculture et ses industries d'amont et d'aval. Les données agricoles sont également disponibles sur CANSIM, système informatique de Statistique Canada. **Statistique Canada**.

Statistiques sur les céréales

La Commission canadienne des grains recueille, compile et publie des statistiques détaillées sur la manutention et l'expédition de céréales et d'oléagineux passant par les silos agréés. **Commission canadienne des grains**.

Statistiques sur les céréales fourragères

L'Office des provendes du Canada recueille et publie des statistiques sur les stocks, les prix et les marchés des céréales fourragères. **Office des provendes du Canada**.

RENSEIGNEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES

Services agrométéorologiques

Outre les prévisions météorologiques destinées au grand public, le Service de l'environnement atmosphérique du ministère de l'Environnement fournit aux agriculteurs du Canada des bulletins agrométéorologiques spécialisés, des avertissements de mauvais temps, et d'autres renseignements. Des services spécialisés sont également offerts dans les diverses provinces, souvent de concert avec les ministères provinciaux de l'agriculture. On peut consulter des experts en agrométéorologie au bureau central du Service de l'environnement atmosphérique et dans ses sept bureaux régionaux. Ces spécialistes sont secondés par des climatologues qui peuvent fournir des données statistiques et d'autres renseignements permettant d'élucider différents problèmes agricoles liés aux conditions météorologiques. **Service de l'environnement atmosphérique, ministère de l'Environnement**.

Agriculture Canada à Ottawa

(Code postal K1A 0C5, sauf indication contraire)

DIRECTION GÉNÉRALE DU REVENU AGRICOLE: Division de l'assurance-récolte; Division de la stabilisation du revenu des céréaliculteurs de l'ouest (303, rue Main, Winnipeg (Manitoba), R3L 3G7).

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PRODUCTION ET DE L'INSPECTION DES ALIMENTS: Direction de l'inspection des aliments; Direction de l'hygiène vétérinaire; Direction des produits végétaux et de la quarantaine des plantes; Direction de l'inspection vétérinaire (opérations); Direction de la production et de l'inspection (opérations).

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMMERCIALISATION ET DE L'ÉCONOMIE: Direction du développement des marchés; Direction de l'analyse des marchés et politiques sur le commerce extérieur.

DIRECTION GÉNÉRALE DU DEVELOPPEMENT RÉGIONAL ET DES AFFAIRES INTERNATIONALES: Direction du développement de la production; Direction des affaires internationales; Direction du développement régional; Direction des relations fédérales-provinciales.

DIRECTION DE LA RECHERCHE (K1A 0C6): Institut de recherches zootechniques; Institut de recherches biosystématiques; Institut de recherches chimiques et biologiques; Institut de recherches techniques et de statistiques; Institut de recherches sur les aliments; Institut de recherches sur les terres; Station de recherches d'Ottawa; Service auxiliaire des programmes de recherche.

DIRECTION GÉNÉRALE DES COMMUNICATIONS (K1A 0C7): Section des services des nouvelles; Section des publications; Section des services des relations extérieures.

(Agriculture Canada compte des bureaux dans de nombreuses localités du pays. Consultez la rubrique "Gouvernement du Canada" de l'annuaire téléphonique.)

Organismes connexes

OFFICES DES PRODUITS AGRICOLES

Édifice Sir John Carling, Ferme expérimentale centrale, Ottawa, K1A 0C5.

OFFICE DE STABILISATION DES PRIX AGRICOLES

Édifice Sir John Carling, Ferme expérimentale centrale, Ottawa, K1A 0C5.

COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

2197, promenade Riverside, Ottawa, K1A 0Z2.

COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS

Siège: 303, rue Principale, Winnipeg (Manitoba), R3C 3G8.
Bureaux régionaux: Calgary, Edmonton et Lethbridge (Alberta); Prince Rupert et Vancouver (Colombie-Britannique); Chatham, Harrow, Thunder Bay et Toronto (Ontario); Baie Comeau, Bromptonville, Québec et Montréal (Québec); Moose Jaw, Regina et Saskatoon (Saskatchewan).

OFFICE DES PROVENDES DU CANADA

Siège: 5180, chemin de la Reine-Marie, Montréal (Québec), H3W 3E7.
Bureau satellite: 401 édifice fédéral, 325, rue Grandville, Vancouver (Colombie-Britannique), V6C 1S5.

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE

Siège: 434, rue Queen (C.P. 2314, station postale D), Ottawa, K1P 6J9.
Bureaux régionaux: Edmonton, Kelowna, Moncton, Québec, Regina, Guelph, Winnipeg.

CONSEIL NATIONAL DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE FERME

300, rue Sparks, Ottawa, K1R 7S3.

Autres organismes et ministères fédéraux

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION CANADA

Siège: Phase IV, place du Portage, Hull (Québec), K1A 0J9.
Les Centres de main-d'oeuvre du Canada sont disséminés à travers tout le pays.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENTS

Siège: Chemin de Montréal, Ottawa, K1A 0P7.
Bureaux régionaux: St-Jean (N.-B.), Montréal, Toronto, Saskatoon, Vancouver. Bureaux locaux dans la plupart des régions urbaines.

COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

Siège: 423, rue Principale, Winnipeg (Manitoba), R3C 2P5.

MINISTÈRE DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS

Siège: Ottawa-Hull, K1A 0C9.
Bureaux régionaux: Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg, Vancouver.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Service de l'environnement atmosphérique — Siège: 4905 Dufferin, Downsview (Ontario), M3H 5T4. Bureaux régionaux: Vancouver (Colombie Britannique), Edmonton (Alberta), Winnipeg (Manitoba), Toronto (Ontario), Dorval (Québec), (Centre météorologique canadien), Ville St-Laurent (Québec), Bedford (Nouvelle-Écosse).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Siège: 235, rue Queen, Ottawa, K1A 0H5.
Bureaux régionaux: Charlottetown, Edmonton, Fredericton, Halifax, Montréal, Québec, Regina, St. John's, Toronto, Winnipeg, Vancouver.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Services d'éducation, Direction de la protection de la santé: Tunney's Pasture, Ottawa, K1A 1B7.

MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

Siège: 200, Promenade du Portage, Hull (Québec), K1A 0M4.
Bureaux régionaux: Moncton, Montréal, Toronto, Saskatoon. Bureaux provinciaux dans les capitales provinciales.

ADMINISTRATION ET RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES (ARAP)

Siège: Édifice Motherwell, Regina (Saskatchewan), S4P 0R5.
Bureaux régionaux: Calgary et Winnipeg. Bureaux extérieurs disséminés dans les provinces des Prairies.

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

Siège: 901, place Victoria, Montréal (Québec), H2Z 1R1.
Succursales: Calgary, Edmonton, Grande Prairie, Lethbridge et Red Deer (Alberta); Burnaby, Campbell River, Chilliwack, Cranbrook, Kamloops, Kelowna, Langley, Nanaimo, New Westminster, Vancouver Nord, Prince George, Richmond, Terrace, Vancouver, Vernon, Victoria et Williams Lake (Colombie-Britannique); Bathurst, Edmundston, Fredericton, Moncton et St-Jean (Nouveau-Brunswick); Corner Brook, Grand Falls et St. John's (Terre-Neuve); Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest); Bridgewater, Halifax, Sydney et Truro (Nouvelle-Écosse); Barrie, Chatham, Etobicoke, Hamilton, Kenora, Kingston, Kitchener, London, North Bay, Oakville, Oshawa, Ottawa, Owen Sound, Peterborough, St. Catharines, Sault Ste. Marie, Scarborough, Stratford, Sudbury, Thunder Bay, Timmins, Toronto et Windsor (Ontario); Charlottetown, (Île-du-Prince-Édouard); Chicoutimi, Drummondville, Granby, Hull, La Salle, Laval, Lévis, Longueuil, Montréal, Québec, Rimouski, Rouyn-Noranda, St-Jérôme, St-Laurent, St-Léonard, Sept-Îles, Sherbrooke, Trois-Rivières et Valleyfield (Québec); Prince Albert, Regina et Saskatoon (Saskatchewan); Whitehorse (Yukon).

GROUPE DES GRAINS

235, rue Queen, Ottawa, K1A 0H5.

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

320, rue Queen, Ottawa, K1A 0N6.

STATISTIQUE CANADA

Service central des renseignements, Statistique Canada, Ottawa, K1A 0T6.
Bureaux régionaux: St. John's, Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg, Regina, Edmonton, Vancouver.

Gouvernements provinciaux

Les agronomes de comtés et les représentants locaux des ministères provinciaux de l'agriculture constituent les meilleures sources de renseignements sur les services agricoles provinciaux. On peut également s'adresser aux bureaux suivants pour obtenir des renseignements et des publication:

ALBERTA — Direction des communications, ministère de l'Agriculture de l'Alberta, 9718 - 107e rue, Edmonton, T5K 2C8.

COLOMBIE-BRITANNIQUE — Direction de l'information, ministère de l'Agriculture, édifices du Parlement, Victoria, V8W 2Z7.

MANITOBA — Direction des communications, ministère de l'Agriculture, 200, rue Vaughan, Winnipeg, R3C 1T5.

NOUVEAU-BRUNSWICK — Direction des communications et de la commercialisation, ministère de l'Agriculture et du Développement rural, Fredericton, E3B 5H1.

TERRE-NEUVE — Ministère de l'Agriculture et du Développement du Nord, édifice de la Confédération, St. John's, A1C 5T7.

NOUVELLE-ÉCOSSE — Ministère de l'Agriculture et de la Commercialisation, C.P. 550, Truro, B2N 5E3.

ONTARIO — Direction de l'information, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Hôtel du Parlement, Toronto, M7A 1A5.

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD — Direction des services de gestion, ministère de l'Agriculture et des Forêts, C.P. 2000, Charlottetown, C1A 7N8.

QUÉBEC — Service de l'information, ministère de l'Agriculture du Québec, 200A, chemin Ste-Foy, Québec, G1R 4X6.

SASKATCHEWAN — Directeur des communications, ministère de l'Agriculture, édifice de l'Administration, Regina, S4S 0B1.

CAL/BCA OTTAWA K1A 0C5
3 9073 00160567 6